

Dispositif Inond'action

Le dispositif inond'action de l'Entente Oise-Aisne finance à 80% les travaux de protection individuelle contre les inondations.



Suis-je concerné ?

Chaque logement ou bien immobilier situé en zone inondable, avec ou sans PPRI, est éligible au dispositif, sur les territoires membres de l'Entente Oise-Aisne au titre de la prévention des inondations et du ruissellement (si la collectivité est adhérente sur cette compétence).

Les biens concernés par le dispositif :

- > **biens à usage d'habitation ;**
- > **biens immobiliers utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés ;**
- > **établissements publics sensibles** tels que :
 - les établissements dont l'évacuation est difficile : hôpitaux, maisons de retraite, établissements pénitentiaires, établissements médico-sociaux, crèches, écoles, ... ;
 - les établissements impliqués dans la gestion de crise : secours, forces de l'ordre, services municipaux...

Quelle est la démarche ?

Le propriétaire ou occupant d'un bien immobilier est invité à **contacter l'Entente pour établir un dossier. Si la demande correspond aux modalités du dispositif, l'Entente lui propose un rendez-vous pour réaliser un diagnostic.**

Comment se déroule le diagnostic ?

Les objectifs du diagnostic :

- > identifier les zones de fragilité de l'habitation,
- > obtenir des conseils sur les travaux de protection à réaliser,
- > chiffrer le coût prévisionnel de ces travaux.

Lors du diagnostic, **le technicien relève** :

- > les mesures altimétriques des **ouvertures** (portes, fenêtres...) et les **équipements sensibles** (chaudière, tableau électrique, climatisation, citerne à fuel ou à gaz, ...), qu'il situe par rapport aux plus hautes eaux connues (crue de référence).
- > les **différents points d'entrée des eaux** (grilles d'aération, fissures, jours autour des canalisations dans les murs...).

Un rapport est établi avec des préconisations de travaux et leurs coûts estimatifs ainsi que le financement possible. Ce document est ensuite envoyé à l'habitant qui décide ou non d'entreprendre les travaux.



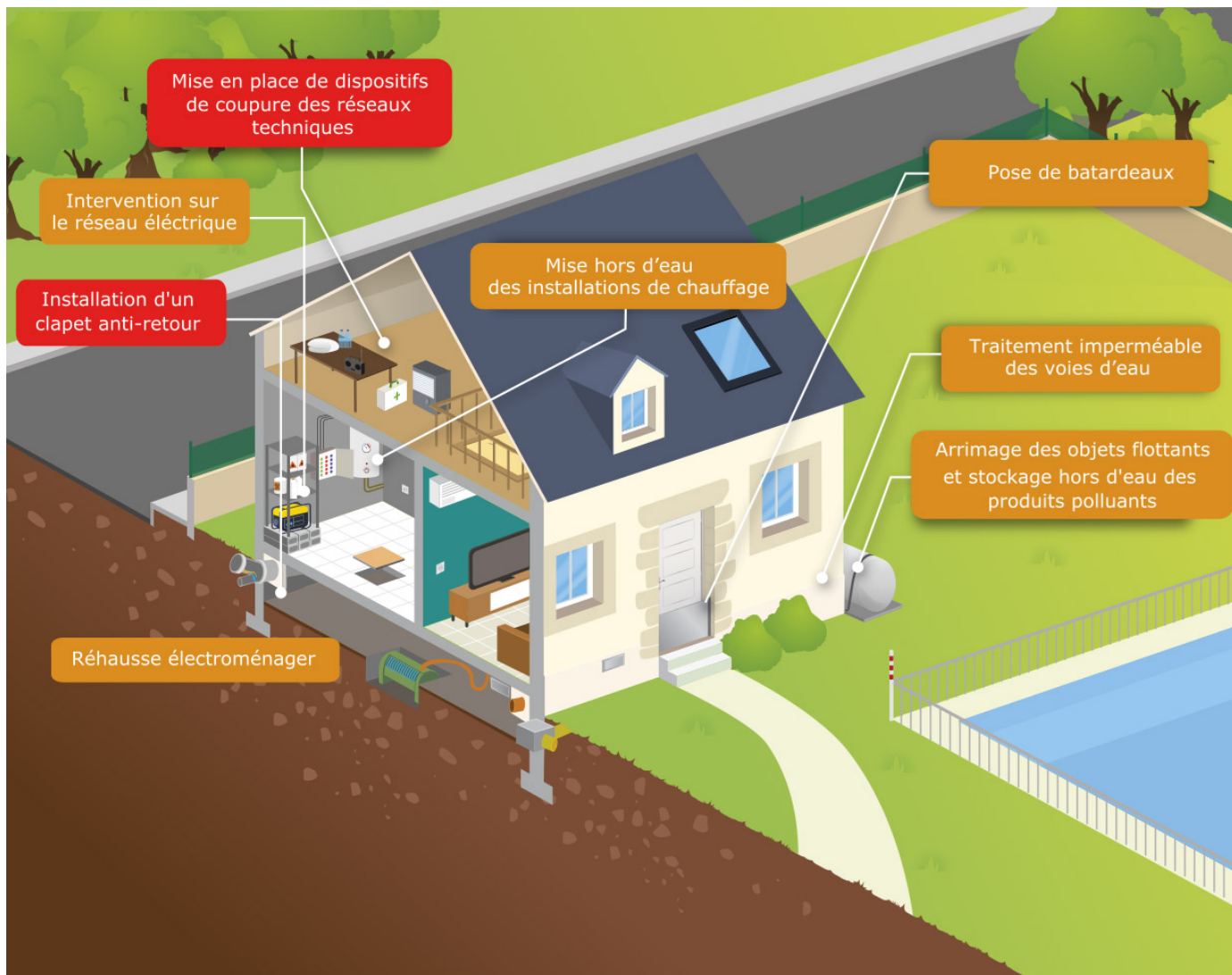


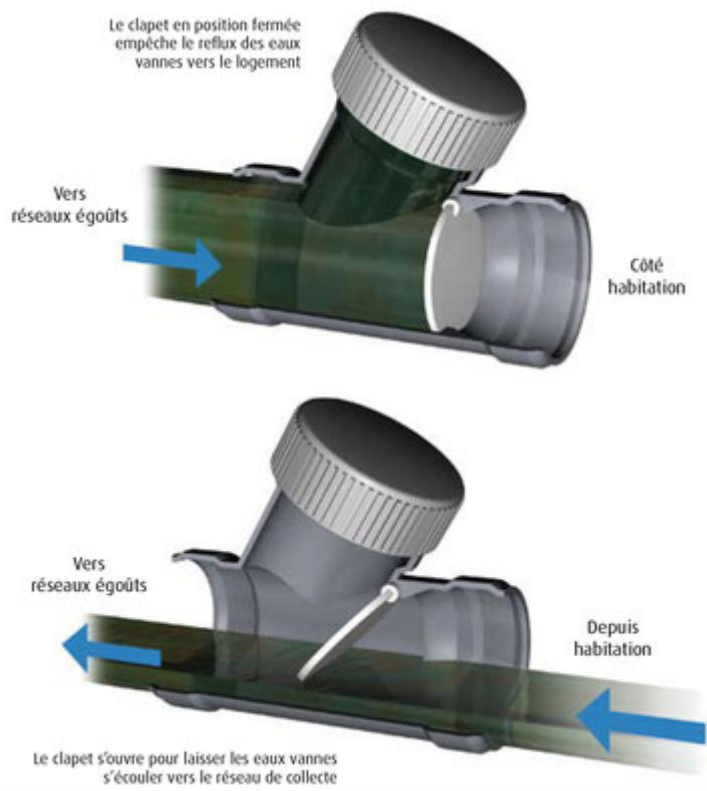
Quels types de travaux me sont proposés ?

Les travaux permettent de réduire les dommages et les pertes matérielles en cas d'inondation. Ils facilitent également un retour plus rapide à la normale. Les premières mesures préconisées visent à empêcher l'eau de pénétrer dans la maison ou le bâtiment.

Par exemple :

- > pose de **barrières anti-inondation** (batardeaux) pour obturer les ouvrants,
- > installation de **clapets anti-retours** pour éviter les reflux dans les canalisations (sanitaires, etc.),
- > installation de **dispositifs d'obturation des grilles d'aération**,
- > **surélévation des chaudières** ou des **compteurs électriques...**





Quelles sont les aides financières ?



DIAGNOSTIC



Particulier = **100 €**

remboursés par l'Entente

si le particulier réalise les travaux préconisés



Entente Oise-Aisne /

État (fonds Barnier)

financement du solde (≈ 600 €)



TRAVAUX



Particulier = 20 %



**Entente Oise-Aisne /
État (fonds Barnier)
= 80 %**

Le particulier participe à hauteur de 100 € au coût du diagnostic, qui lui sont remboursés par l'Entente Oise Aisne s'il réalise ensuite tout ou partie des travaux préconisés.

Le **propriétaire public** de biens à usage d'habitation (bailleurs sociaux), le **propriétaire public d'établissement dit sensible** (établissement scolaire, médico-social, ...), et le propriétaire d'un bien utilisé pour des activités économiques de moins de 20 salariés **participent à hauteur de 20% au financement du diagnostic.**

Les travaux sont co-financés à 80 % (dans la limite de l'enveloppe annuelle accordée au programme par l'Entente Oise Aisne).

Vous êtes intéressé par le dispositif ?

Contactez-nous au **03 44 38 83 83** ou envoyez-nous un mail à **entente@oise-aisne.fr**

Protégez votre maison des inondations avec le dispositif Inond'action



À télécharger



Dépliant Inond'action



Plaquette Inond'action_A4



Encart Inond'action

Partage



NOTRE PARTENAIRE



Entente Oise Aisne

11 cours Guynemer
60200 COMPIÈGNE

> **Nous contacter**

SUIVEZ-NOUS SUR

oise-aisne.net



[Mentions légales](#) | [Plan du site](#)